

# Les taxis, relais des piétons

## Lausanne : taxis et zone piétonne

Lausanne (120 000 habitants) concrétise depuis plusieurs années une politique de mobilité en faveur du piéton et des transports publics. Le plan directeur prévoit d'ailleurs de traiter les modes de déplacement "dans l'ordre prioritaire dégressif suivant : piétons, transports collectifs, deux-roues légers, deux-roues et autres transports individuels motorisés". Récemment un ambitieux programme d'embellissement et de réaménagement des zones piétonnes du centre ville et de la gare a été mené à terme. Simultanément, les trois principales chaînes commerciales suisses ont investi massivement dans l'extension et la rénovation des commerces du centre, renforçant encore l'attrait du secteur piétonnier.

L'utilisation des taxis est aussi favorisée en complément des transports collectifs pour limiter l'usage de la voiture "individuelle". L'agglomération lausannoise (250 000 habitants) compte 264 taxis autorisés à exercer sur le domaine public auxquels s'ajoutent environ 80 taxis sans autorisation d'attente sur la chaussée. La première catégorie regroupe plusieurs entreprises et de nombreux indépendants tous reliés à un seul central téléphonique qui redistribue les appels en fonction des disponibilités et des emplacements. Les 264 taxis disposent de 46 emplacements sur l'agglomération dont 35 sur la commune de Lausanne (6 en bordure des zones piétonnes du centre)

Les taxis reçoivent environ 1 000 000 d'appels par an (toutes compagnies confondues). On estime qu'un nombre équivalent de clients prend un taxi directement dans l'une des stations, donc sans passer par le central. Les stations qui ont la meilleure fréquentation sont surtout celles de la zone piétonne et de la gare, pour deux raisons : d'une part, le taxi est dans le prolongement naturel de la marche, donc des zones piétonnes ; et, d'autre part, parce que c'est au centre ville que l'on a la plus forte concentration de commerces et de services susceptibles d'attirer une clientèle pour les taxis.

La position des stations en bordure de la zone piétonne est autant le fruit d'une évolution naturelle que d'une stratégie. Initialement les taxis occupaient, dans les rues du centre, quelques emplacements qui ont été redéfinis avec la piétonnisation progressive.

### **RÉSULTATS OBTENUS**

Les stations de taxis les plus utilisées sont celles qui bordent la zone piétonne (et la station de la gare). Ce résultat confirme le relais piétons-taxis lorsque les stations sont implantées près des générateurs piétons.

### **ACTEURS**

Service intercommunal des taxis, service d'urbanisme, service des circulations.

### **PERSONNE À CONTACTER**

Pascal Stoeri, ville de Lausanne, service intercommunal des taxis - Tél. 00 41 21 315 32 32

